

ASSEMBLÉE NATIONALE10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2912

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 27 QUINDECIES

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« de la région ou de la collectivité de Corse »

les mots :

« de la collectivité ».

II. – En conséquence, à la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« du territoire de la région ou de la collectivité de Corse »

les mots :

« de la collectivité ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa 4, substituer au mot :

« régions » ;

le mot :

« collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 27 *sexdecies*, qui étend le champ d'application du versement mobilité régional (VMR) à l'outre-mer.